

Le Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII.

EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, LUNDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1869.

No. 16.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de
T. BELLEMAIRE & C^{ie},
FAILLIS.
Le soussigné ayant été nommé Syndic dans
cette affaire requiert, que les réclamations soient
filiées à son Bureau, sous deux mois de cette date.
LOUIS J. R. GILARD,
Syndic.
Montréal, 15 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
DAME JULIE VINCENT,
FAILLIS.
ET
DAME ADELAÏDE CHAPUT,
OPPOSANTES.
Une opposition afin de charge a été produite en
cette affaire et les créanciers sont notifiés que
les propriétés seront vendues aux charges mention-
nées en la dite opposition, à moins qu'elle ne soit
contestée de ce jour au 15 OCTOBRE prochain.
LOUIS J. R. GILARD,
Syndic.
Montréal, 15 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
OCTAVE BRISSETTE,
FAILLIS.
VS.
MOSES ALEXANDER HART & A^l,
OPPOSANTS.
Une opposition afin de charge a été produite en
cette affaire, et les créanciers sont notifiés que
les propriétés seront vendues aux charges mention-
nées en la dite opposition, à moins qu'elle ne soit
contestée de ce jour au 15 OCTOBRE prochain.
LOUIS J. R. GILARD,
Syndic.
Montréal, 15 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
DUNCAN MCFEE, de Montréal,
FAILLIS.
La faillite a été déclarée de ses biens à moi, et
les créanciers sont notifiés de se réunir à la place
d'affaires d'aujourd'hui, le 5 OCTOBRE, au lieu
de 10 heures, en la Cité de Montréal, LUNDI le
QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain à dix
heures de l'après-midi, pour recevoir un état de
ses affaires et pour nommer un Syndic.
T. S. BROWN,
Syndic par intérim.
Montréal, 15 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
JOHN J. REEVES, Failli, sous l'acte d'assigna-
tion en date du vingt-cinquième jour de No-
vembre 1867.
Les créanciers du susdit failli sous l'acte susdit
sont notifiés de se réunir à moi, Bureau, No. 1,
Bâtisses de l'Union, Rue St. François-Xavier, dans
la Cité de Montréal, MARDI, le CINQUIÈME jour
d'OCTOBRE prochain, à TROIS heures de l'après-
midi, pour donner des instructions au Syndic en
ce qui regarde la décharge d'une certaine hypothèque
sur biens-fonds et nommer des inspecteurs en
conformité avec la clause 21 du dit acte.
T. S. BROWN,
Syndic.
Montréal, 15 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de
ROBERT GRAHAM, Papeter, FAILLIS.
Le failli sus-nommé a fait une cession de ses
biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se
réunir à la place d'affaires, en-dehors occupé par le
failli à Montréal, JEUDI, le SEPTIÈME jour
d'OCTOBRE prochain, à CINQ heures de l'après-
midi, pour recevoir un état de ses affaires et nom-
mer un Syndic.
DAVID J. CRAIG,
Syndic par intérim.
Montréal, 21 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

EDMOND ANGLERS, commerçant, de la Cité et du
district de Montréal,
Demandeur:
vs.
AUGUSTIN LABRÉE, constructeur de vaisseaux,
du même lieu,
Défendeur.
Un bref de saisie a été émis en cette cause.
T. BOUTILLIER,
Shérif.
Montréal, vingt-huitième jour de
septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1869

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
L'acte d'assignation
J. A. D. MCKENNEY, FAILLIS.
Les soussignés ont déposé au Bureau de cette
Cour un acte de cession d'office et de décharge
par leurs créanciers, et le VINGT-SIXIÈME jour
d'OCTOBRE prochain, ils adresseront à la dite
Cour, pour en obtenir une ratification de la
décharge effectuée en leur faveur en vertu du dit
acte.
J. A. D. MCKENNEY,
Par J. A. C. ABBOTT,
Leurs Procureurs ad litem.
Montréal, 22 Septembre 1869.

Acte concernant la Faillite 1864 & 1869.

ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
JAMES THOMSON, de Montréal, FAILLIS.
Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir
au bureau du soussigné, Bâtisse de la Bourse,
dans la Cité de Montréal, LUNDI, le ONZIÈME jour
d'OCTOBRE prochain, à TROIS heures de l'après-
midi, pour le règlement des affaires de la
faillite en général.
A. R. STEWART,
Syndic.
Montréal, 23 Septembre 1869.

L. S. COTÉ,

AVOCAT, L.L.B.,
29-Rue St. Vincent-29

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 Septembre 1869.

LOUIS LARIVÉ

Professeur de Musique,

508, RUE STE. MARIE.

Montréal, 11 Septembre.

Université du Collège Victoria.

FACULTÉ DE DROIT.

SESSION DE 1869-70

Professeurs.

Droit Civil: L. HOS, A. A. BORDON, C. R.,

JOSEPH DOUTRE, C. R.,

Droit Criminel: W. H. KERR, Esq.,

Droit Commercial: JOHN A. PERKINS, M.A.,

R. C. L.,

Procédure Civile: G. DOUTRE, R. C. L.,

Droit Romain: C. A. GÉOFFRON, R. C. L.

Les Lectures seront faites dans les Salles de la

Faculté à l'INSTITUT-CANADIEN, No. 11, Rue

Notre-Dame, commencent MARDI, le 5 OCTO-

BRE prochain.

Pour plus amples détails les Étudiants peuvent

s'adresser à

J. A. PERKINS, Esq.,

Secrétaire.

No. 63, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 11 Septembre 1869.

UNIVERSITÉ MCGILL,

MONTREAL.

Changement de Temps.

Les Classes de la FACULTÉ DE MÉDECINE

commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE, au lieu

du 2 NOVEMBRE, comme annoncé précédem-

ment.

Les Examen d'Immatrication auront lieu le

PREMIER SAMEDI d'OCTOBRE, et le DEUXIÈME

SAMEDI de MARS de l'année prochaine.

GEO. W. CAMPBELL, A.M., M.D.,

DOYEN DE LA FACULTÉ.

9 a 101-ess k 279

Ecole de Médecine et de Chirurgie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE

L'UNIVERSITÉ VICTORIA,

MONTREAL.

Les Cours de cette Institution commenceront

MARDI, le 5 OCTOBRE prochain.

Par ordre,

HECTOR PELTIER, M.D., Esq.,

Sec. Trés. E. M. C. M.,

Montréal, 11 Août 1869-2811 c

COLLÈGE

DES

MÉDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANUELLE du Bureau

des Gouverneurs du Collège des Médecins et

Chirurgiens du Bas-Canada, pour les EXAMENS

se tiendra à QUÉBEC, MARDI, le DEUXIÈME

jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

Les Candidats sont requis de remettre leurs cer-

tificats à l'un des Secrétaires au moins dix jours

avant l'Assemblée, ainsi que les honoraires, qui

deviendront dus dans le cas d'un examen satisfai-

sant. Ils devront fournir la preuve qu'ils possè-

dent une connaissance suffisante d'Histoire, de

Mathématiques, de Géographie et de Physique;

ainsi que des langues Latine, Française et Ang-

laise.

J. P. ROTHOT, M. D.,

R. H. RUSSELL, M. D., Esq.,

Secrétaires.

Montréal, 7 Septembre 1869-2911 c

Ecole Modèle d'Elite de Montréal

NOS. 6, 8 ET 10, RUE ST. CONSTANT.

La gouvernante des classes à cette école se

trouve au

CORPORATION DE MONTREAL.

IN RE

Le MAIRE, les ÉCHEVINS et CITOYENS de la

Cité de Montréal, Représentants en expropria-

tion de la Rue Workman de cette Cité, aux

fin de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce

qui suit est une copie vraie du rapport des Com-

missaires soussignés, déterminant quels sont les

parties intéressées qui doivent être spécialement

examinées pour les fins de la dite améloration; et

qu'aux termes de la neuvième section de l'acte de

la dite Cité, par lequel les dites parties intéressées

ont été constituées, les dites parties intéressées

ont le droit de produire leur opposition dans les

limites de la dite améloration, dans les trois jours

de la date de la dernière insertion de cet avis, à sa-

voir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'or-

dre de la Cour Supérieure de Montréal, le ving-

tième jour d'août dernier, rapportent qu'ils ont

délibéré sur les limites qui deviendront plus

tarde sujettes à être cotées pour couvrir le prix

d'évaluation et les frais qui seront encourus en

raison de la dite expropriation dans la Rue Work-

man de cette Cité, conformément aux actes de la

Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites

suivantes, à savoir:—Tous les terrains faisant

face à la Rue Workman, des deux côtés de la dite

rue, depuis la Rue Canning jusqu'aux limites de la

Cité, les terrains faisant encoignure y compris; les

deux terrains du sud-est de la Rue Canning,

appartenant à R. Gaudin et Wm. Reid; les ter-

raines du côté nord-est de la Rue Canning, fai-

sant face à la dite Rue Workman (protégée) et

appartenant à N. Gordon, A. Cantin et F. T. Ju-

dah; et que les noms des propriétaires ou par-

ties intéressées qui seront spécialement examinés

sont les suivants:—Tous les terrains faisant face

à la Rue Workman, des deux côtés de la dite

rue, depuis la Rue Canning jusqu'aux limites de la

Cité, les terrains faisant encoignure y compris; les

deux terrains du sud-est de la Rue Canning,

appartenant à R. Gaudin et Wm. Reid; les ter-

raines du côté nord-est de la Rue Canning, fai-

sant face à la dite Rue Workman (protégée) et

appartenant à N. Gordon, A. Cantin et F. T. Ju-

dah; et que les noms des propriétaires ou par-

ties intéressées qui seront spécialement examinés

sont les suivants:—Tous les terrains faisant face

à la Rue Workman, des deux côtés de la dite

rue, depuis la Rue Canning jusqu'aux limites de la

Cité, les terrains faisant encoignure y compris; les

deux terrains du sud-est de la Rue Canning,

appartenant à R. Gaudin et Wm. Reid; les ter-

raines du côté nord-est de la Rue Canning, fai-

sant face à la dite Rue Workman (protégée) et

appartenant à N. Gordon, A. Cantin et F. T. Ju-

dah; et que les noms des propriétaires ou par-

ties intéressées qui seront spécialement examinés

sont les suivants:—Tous les terrains faisant face

à la Rue Workman, des deux côtés de la dite

rue, depuis la Rue Canning jusqu'aux limites de la

Cité, les terrains faisant encoignure y compris; les

deux terrains du sud-est de la Rue Canning,

appartenant à R. Gaudin et Wm. Reid; les ter-

raines du côté nord-est de la Rue Canning, fai-

sant face à la dite Rue Workman (protégée) et

appartenant à N. Gordon, A. Cantin et F. T. Ju-

A VENDRE.

L'HON. M. L. RENAUD OFFRE EN VENTE:

10.—UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE

de première classe No. 13 Rue Henri près du

Carré Viger. Loyer \$200 0 0.

20.—DEUX MAISONS EN BRIQUES à Étages

situées au coin des Rues St. Antoine et St.

Marguerite, formant les 4 magnifiques loge-

ments Nos. 86, 88, 88 et 88, de la Rue St. An-

toine, avec une large Boutique en Briques à

Étages de 15 pieds de profondeur sur envi-

ron 25 pieds de longueur, avec entrée sur la

Rue Ste. Marguerite. Cette boutique peut

être facilement convertie en École, Manu-

facture ou Atelier. Loyer \$225 0 0.

30.—UNE VASTE TERRAIN situé aux Tanneries

de Robit sur le chemin de Lachine près

de l'Église St. Henri, avec deux maisons

louées comme Maisons d'École pour la Mu-

nicipalité.

40.—UN EMPLACEMENT situé au Village de

Lachine No. 4, Rue du Marché 40 pieds par

90.

50.—UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec

Boulangerie située au Village de Ste. Anne

de Laperade.

60.—DIX SUPERBES TERRES situées sur les

terres du Lac Asymet, Township de Strat-

ford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25,

27, 28, 40, 41, 42 et 43, de Stratford et le No. 4

de Winslow.

Ces Lots qui contiennent environ 500 Acres de

terre en superficie sont près de la moitié en

culture et le reste bien boisé, peuvent former deux

parcels séparés de 250 Acres chacun

ayant 1/2 acre de front sur environ 17 acres de pro-

fondeur chacun.

Les Lots 24, 25, 27 et 28 avec Maisons, Granges,

Étables, un Fourneau à Chaux le tout neuf et bien

faisant les Laes dans un site enchanter.

Les autres Lots, situés à quelques arpents de

l'Église du lieu, offrent une situation excellente

pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils

sont bâtis de magnifiques Granges, Étables, etc., ils

comportent une Paroisse toute neuve, un Moulin à

Scie et un Moulin à Farine (ce dernier inachevé)

assis sur un excellent pouvoir d'eau.

Aussi: Des Vieux, Ateliers, des Instruments

Agro. Presses à Foin, etc.

À Prix excessivement réduits.

Conditions: Faciles.

S'adresser à Montréal: Au Bureau de l'HON. M.

RENAUD, No. 38, Rue des Enfants Trouvés

ou à F. X. A. Trudel, No. 223, Rue Notre-

Dame, Avocat.

S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Esq.

30 Août-1869

MEILLAN & CARSON

MARCHANDS-TAILLEURS ET DE HARDIS

FAITES EN GROS,

150, RUE MCGILL, MONTREAL.

Demandant la permission d'attirer l'attention

des honorables Messieurs de la Chambre de

Commerce et de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

Hardis, de la variété de leur assortiment de

MAISONS A VENDRE!

UN JOLI COTTAGE No. 226, Rue Panet,

au prix réduit de \$700 et 13 Rue Henri près du

Carré Viger. Loyer \$200 0 0.

20.—DEUX MAISONS EN BRIQUES à Étages

situées au coin des Rues St. Antoine et St.

COUR DE POLICE, 25.—Louis Verrette, a et batterie, déliné.
Alfred Rudolphe, assaut et batterie, dit-
tine.
James Brown, ivre, déliné.
Patrick Coffey, pour avoir volé de
queurs, point de preuve suffisante, est
bore.

COUR DE RECORDS du 25 septembre.—33
sonniers furent traduits devant cette Cour.
Augustin Vale, mesurant le trottoir.

choison de la Place Jacques-Cartier, \$1
jours de prison.

Frs. Lapiere, pour mener du désordre
le marché Ste. Anne au lieu de légumes
saison, \$1 ou 8 jours de prison.

Leontine Dube, pour vendre des boi
enivrantes sans licence, cause remise.

George Bernard, pour boire dans une au
ge et refuser de payer, débourse à la

Agnes Anderson est emmenée sous rou d'avoir déposé un enfant de 2 mois sur le che Ste. Anne; elle est libérée, l'homme police ne pouvant entièrement le prou. L'enfant fut envoyé aux bonnes Sœurs.

Marie Donaldson, grande pêcheresse, trop lever le coude, \$2.50 ou 15 jours de son.

Cyrille St. Jean, vagabond, oiseau du tenancier, pour assaut sur une femme, \$8 et semaines de prison.

John Irwin, son compagnon, même offe

LUNDI MATIN, 27 SEPT. 1869.

CONTRELLERIE.—Nous avertissons le public que la vente de la belle collection de vaisselle en argent et de contellerie de table des ateliers de Lincoln et Sheffield, qui a actuellement aux magasins de M. Shaw, grande rue St. Jacques, se continuera tous les jours de cette semaine. Les marchandises sont belles et sont bien connues dans la ville. La vente aura lieu le matin, l'après-midi et le soir, jusqu'à ce que le stock entier soit écoulé.

(SUITE.)

de cette semaine. Les marchandises
belles et sont bien connues dans la ville.
vente aura lieu le matin, l'après-midi e
soir, jusqu'à ce que le stock entier soit éco

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

DON POUR TROIS ZONAVER.—Nous apprenons que les Elèves des Ursulines, viennent de voyer à M. l'abbé Gauvreau, aumônier l'Archevêché, la jolie somme de \$150.00, de pourvoir aux frais du voyage à Rome trois nouveaux zonaVER. Cette somme est le produit des cantines que les Ursulines ont établies dans les paroisses.

Le désir des zélées donatrices est que les zouaves visitent souvent St. Pierre de Rouzic et y prient Ste. Angèle à leur intention, qu'ils favorisent, autant qu'il sera en leur pouvoir, la canonisation de la Vénérable Marie de l'Incarnation.

Nous ne saurions trop féliciter ces bonnes demoiselles de leur générosité et du double mérite qu'elles se proposent en faisant cette offrande.

recevoir de la Compagnie du Richemont et autres MM. John Pratte, Lamère et McNaulton étaient en notre ville avant hier. Le but de leur voyage était de visiter la partie du boulevard qui se trouve en l'ombrage et avoir les moyens de reconstruction. Ils sont parti immédiatement par le vapeur *Trois-Rivières*. — *Journal des Trois-Rivières*.

vous est exacte. Il paraît que la jeune Sofie était occupée à charger de l'avoine de une grande charrette quand tout à coup, cheval, dont les guides venant de tomber avaient effrayé, prit le mors au dent et alla précipiter dans une coulée, dont la côte est très raide. En y arrivant, l'écheval et le poulain prouvèrent sur eux-mêmes et la jeune fille qui était restée sur la charge de grain fut p...

FOUDRE.—Vendredi dernier, après six jours de la plus belle température d'été, un orage effrayant, accompagné d'éclairs et de tonnerre fondait sur cette ville et ses environs. Vers midi les éclairs de la foudre se faisaient entendre.

appetit bientôt qu'elle avait écarté sur un petit maïsion, rue Notre-Dame, habitée par un nommé Lèvesque. La fondre s'était introduit par la cheminée, en demolissant celle-ci et haut en bas, brisant un poêle de cuisine pendant qu'une femme faisait frire de l'anguille. Le plancher fut défilé sur un espace d'environ dix pieds, puis la fondre, après avoir labouré la terre en tous sens, sortit par l'arrière de

quelques neures la *sortie des sauvages*. Et croyait avoir été frappé par ces derniers-
Gazette de Johnette.

COMMERCE

TEMPÉRATURE à Pombre observée par Cha
Hearn, Opticien, 212, Rue Notre-Dame, le 25 Sept
1889 :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. A. M.
67°	73°5	71°

D'après le thermomètre à *maxima* et *minima*
Maximum. Minimum. Moyenne.

75°	63°	69°
-----	-----	-----

Mercredi	10,041.71
Jeudi	10,651.70
Vendredi	31,427.65
Samedi	8,223.65
Total	\$ 60,350.62

■■■■■

BOIS DE CHAUFFAGE.

La quantité de bois qu'il y a actuellement

BOIS LONG.	BOIS COURT.
Erable..... \$6.00	Erable..... \$5.25
Bouleau..... 5.00	Bouleau..... 4.75
Hêtre..... 5.00	Hêtre..... 4.50

Depuis la réduction dans le prix du charbon Anthracite, les affaires ont été très animées. L'extrémité supérieure du quai est couverte du charbon qui y avait été déposé durant le calme du commerce de charbon. On s'occupe maintenant de le charroyer dans les cours et dans les demeures et plusieurs vaisseaux en chargent d'immenses quantités recommandées.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU
AVIS AUX ACTIONNAIRES.

UN DIVIDENDE INTERIM DE CINQ PAR CENT sur le FOND^S CAPITAL de cette Compagnie, a été déclaré ce jour et sera payable au Bureau de la Compagnie, le et après VENDREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Les LIVRES de TRANSPORT seront fermés du QUINZE au TRENTE SEPTEMBRE courant.

Par ordre, J. N. BEAUDRY,
Secrétaire-Trésorier.

BANQUE MOLSON

Les actionnaires de la Banque Moïson sont par les présentes notifiés qu'on a déclaré ce jour un **DIVIDENDE DE TROIS PAR CENT** sur le

Le livre de transport sera fermé du 15 au 31 proximo inclusivement.

Par ordre du Bureau,
WM. SACHE,
Caissier.

Société permanente de Construction
DU

DIVIDENDE NO. 11.

A V I S.

Avis est par le présent donné qu'un Dividende de CINQ PAR CENT, faisant Dix par cent par année sur les Parts Permanentes de cette Société

a été déclaré et sera PAYABLE le et après le
PREMIER OCTOBRE prochain, au bureau de la
dite société. Le livre de transports sera fermé d
15 septembre au 1er octobre inclusivement.

Par ordre, P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 3 septembre 1869.—333

AVIS.
—
Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit :

Que tout membre qui aura payé toute redevance

De plus, passé le premier août prochain, tous

Par ordre,
JOHN MCCOUGHAN.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande se faite à la prochaine session de la Législature de Province de Québec, afin d'en obtenir un acte autorisant le soussigné à garder les minutes de la

donner des copies authentiques.
C. E. O. BELLE
Montréal, 18 septembre 1899—11)

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX
DU DR AYER
Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation d



cheveux. Les cheveux gris ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux,



les empêcher de tomber et servent de les faire pousser sur têtes cheuvées. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruits ou

tées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de saturer les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur peut que leur faire du bien et non du mal. Si c'est le cas, simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

Branches des Sauvages, Dépt. du Sec. d'Etat,
Ottawa, 25 Août 1889.

WM. SPAGG, D. S. S.

259—M C

EDITION QUOTIDIENNE.....\$
" SEMI\$
" QUINZANAIRE.....